

Légende - Prise en compte de la rubrique 2042 dans l'assiette		
Prise en compte de la rubrique 2042 dans l'assiette	+	Le montant est ajouté dans l'assiette
	-	Le montant est déduit de l'assiette

Les rubriques signalées en bleu sont de nouvelles rubriques du parcours

DECLARATION D'ENSEMBLE	Rubriques DÉCLARATION DES REVENUS PROFESSIONNELS DE L'ANNÉE 2021 DES NON SALARIÉS AGRICOLES ET DES COTISANTS DE SOLIDARITÉ			Formats de données	Correspondance 2042 - Volet fiscal		Correspondance 2042 - Volet données complémentaires de la déclaration des revenus des indépendants MSA (= Bloc général MSA)		Correspondance 2042 - Fiche exploitation		Nouvelle version décl MSA		Prise en compte dans l'assiette sociale	Prise en compte dans l'assiette de la CSG/CRDS		
					Déclarant 1	Déclarant 2	Déclarant 1	Déclarant 2	Déclarant 1	Déclarant 2	DRP	FAC				
					5HD	5ID					A2					
B. DÉCLARATION DES REVENUS TIRES D'ACTIVITÉS AGRICOLES																
B0 Forfait forestier			montant									A2	+	+		
EN 2021, VOUS ETIEZ AUX RÉGIMES REELS																
B1	B1 - bénéfices Agricoles (BA)	Bénéfices	montant					MSGX	MSIO			BA Réel L1	+	+		
		Déficit	montant					MSGY	MSIP			BA Réel L2	+	+		
B2	B2 - bénéfices Industriels et commerciaux (BIC)	Bénéfices	montant					MSHN	MSIS			BIC/BNC réel L1	+	+		
		Déficit	montant					MSHO	MSIT			BIC/BNC réel L2	+	+		
B3	B3 -Bénéfices non commerciaux (BNC) et rémunérations des mandataires de sociétés ou caisses locales d'assurance mutuelle agricole	Bénéfices	montant					MSHN	MSIS			BIC/BNC réel L1	+	+		
		Déficit	montant					MSHO	MSIT			BIC/BNC réel L2	+	+		
VOTRE CONJOINT/PARTENAIRE PACS ET/OU VOS ENFANTS MINEURS NON EMANCIPÉS ÉTAIENT ASSOCIÉS NON PARTICIPANTS DANS LA SOCIÉTÉ DANS LAQUELLE VOUS AVEZ EXERCÉ VOTRE ACTIVITÉ																
B4	B4 - bénéfices Agricoles (BA)	Bénéfices	montant													
		Déficit	montant													
		Bénéfices	montant			MSFY	MSFZ					B1		+	+	
		Déficit	montant													
B5	B5 - bénéfices Industriels et commerciaux (BIC)	Bénéfices	montant													
		Déficit	montant													
B6	B6 -Bénéfices non commerciaux (BNC) et rémunérations des mandataires de sociétés ou caisses locales d'assurance mutuelle agricole	Bénéfices	montant													
		Déficit	montant													
EN 2021, VOUS ETIEZ AUX RÉGIMES MICRO-BA OU MICRO-ENTREPRISES																
B7	Micro-BA (avant abattement de 87%)		montant	5XB	5YB							A1		+	+	
		Plus valeurs nettes à court terme	montant	5HW	5IW								A3		+	+
		Moins-valeurs nettes à court terme	montant	5XO	5Y0								A4		+	+
B8	Micro-BIC (Ventes)(avant abattement de 71%)		montant	5KO	5LO							A7		+	+	
		Plus valeurs nettes à court terme	montant	5KP	5LP								A7		+	+
B9	Micro-BIC (Prestations)(avant abattement de 50%)		montant	5KX	5LX							A8		+	+	
		Plus valeurs nettes à court terme	montant	5KJ	5LJ								A9		+	+
B10	Micro-BNC (avant abattement de 34%)		montant	5HQ	5IQ							A13		+	+	
		Plus valeurs nettes à court terme	montant	5HV	5IV								A14		+	+
		Moins-valeurs nettes à court terme	montant	5KZ	5LZ								A15		+	+
B11	Régime de retraite complémentaire facultatif : cotisation 2021 déductible		montant			MSKP	MSLP					D1		-	-	
		En 2021, vous avez procédé au rachat de cotisations d'aide familial mineur, de conjoint participant aux travaux ou de périodes d'études supérieures	case à cocher			MSKR	MSLR						D3		-	+
VOTRE CONJOINT/PARTENAIRE PACS ET/OU VOS ENFANTS MINEURS NON EMANCIPÉS ÉTAIENT ASSOCIÉS NON PARTICIPANTS DANS LA SOCIÉTÉ DANS LAQUELLE VOUS AVEZ EXERCÉ VOTRE ACTIVITÉ																
B12	Micro-BA (avant abattement de 87%)		montant			MSGM	MSGN					B2		+	+	
C. DÉCLARATION DES REVENUS TIRES D'ACTIVITÉS NON SALARIÉS NON AGRICOLES EN 2021																
C1	Cotisations obligatoires dues pour 2021		montant			MSKQ	MSLQ					D2		-	+	
VOUS ETIEZ AUX RÉGIMES MICRO-ENTREPRISES																
C2	Micro-BIC (Ventes)(avant abattement de 71%)		montant	5NO	5OO							A10		+	+	
		Plus valeurs nettes à court terme	montant	5NP	5OP								A10		+	+
C3	Micro-BIC (Prestations)(avant abattement de 50%)		montant	5NX	5OX							A11		+	+	
		Plus valeurs nettes à court terme	montant	5IU	5RZ								A12		+	+
C4	Micro-BNC(avant abattement de 34 %)		montant	5KU	5LU							A16		+	+	
		Plus valeurs nettes à court terme	montant	5KY	5LY								A17		+	+
		Moins-valeurs nettes à court terme	montant	5JU	5LD								A18		+	+
C5	Régime de retraite complémentaire facultatif : cotisation 2021 déductible		montant			MSKP	MSLP					D1		-	+	
VOUS ETIEZ AUX RÉGIMES REELS																
C6	Bénéfices industriels et commerciaux	Bénéfices	montant			MSHN	MSIS					BIC/BNC réel L1		+	+	
		Déficit	montant			MSHO	MSIT					BIC/BNC réel L2		+	+	
C7	Bénéfices non commerciaux et rémunérations des agents généraux d'assurance	Bénéfices	montant			MSHN	MSIS					BIC/BNC réel L1		+	+	
		Déficit	montant			MSHO	MSIT					BIC/BNC réel L2		+	+	
D. DÉCLARATION DES REVENUS TIRÉS DE LA LOCATION (TERRES...) À UNE EXPLOITATION OU ENTREPRISE																
			montant			MSGQ	MSGR					B11		+	+	
E. INDEMNITÉS JOURNALIÈRES ET ALLOCATIONS DE REMPLACEMENT																
			montant			MSKU	MSKV					C1		+	+	
dont indemnités journalières perçues si vous relevez du régime micro BIC																
			montant			MSKS	MSKT					C2		+	+	
F. SOMMES EXONÉRÉES DE COTISATIONS SOCIALES ET SOUMISES À CSG/CRDS																
			montant			MSFW	MSFX					E			+	
G. ACTIVITÉ OU DOMICILE FISCAL À L'ÉTRANGER																
En 2021, si vous avez exercé une activité professionnelle dans un autre État, veuillez indiquer lequel :			case à cocher			MSQM	MSQN					G2				
Au 1er janvier 2022, vous êtes domicilié(e) à l'étranger fiscalement			case à cocher			MSPM	MSPN					G1				
H. COTISANT DE SOLIDARITÉ-DISPENSE																
Au 1er janvier 2022, vous êtes bénéficiaire de la complémentaire santé solidaire			case à cocher			MSKM	MSLM					H				
Revenu de locations meublées non professionnels soumises aux cotisations sociales																
			montant	5NW/SOW	5NI/SOI							B13		+	+	
Revenus des agents généraux d'assurance (AGA)																
			montant	1GG	1HG							B7		+	+	
Frais réels afférents aux AGA																
			montant			MSJW	MSJX					B8		-	-	
Allocation Journalière Proche Aidant (AJPA)																
			montant			DSAG	DSBG					C3		en cours d'analyse		
Rémunérations élus MSA ou chambre d'agriculture																
			montant			MSGO	MSGP					B9		+	+	
Part de revenu exceptionnel réintégré fiscalement (micro BA)																
			montant			MSGS	MSGT					A5		+	+	
Salaires perçus par les associés de Sociétés d'exercice libéral (SEL)																
			montant			MSKW	MSKX					B10		+	+	
Sommes déclarées et déjà soumises à cotisations sociales																
			montant			MSOM	MSON					F		-	-	

(transmis que si case « Vos revenus sont soumis à cotisations sociales par la MSA » MSKN / MSLN est cochée par le contrib)
(transmis que si case « Vos revenus sont soumis à cotisations sociales par la MSA » MSKN / MSLN est cochée par le contrib)
(transmis que si case « Vos revenus sont soumis à cotisations sociales par la MSA » MSKN / MSLN est cochée par le contrib)
(transmis que si case « Vos revenus sont soumis à cotisations sociales par la MSA » MSKN / MSLN est cochée par le contrib)
(transmis que si case « Vos revenus sont soumis à cotisations sociales par la MSA » MSKO / MSLO est cochée par le contrib)
(transmis que si case « Vos revenus sont soumis à cotisations sociales par la MSA » MSKO / MSLO est cochée par le contrib)
(transmis que si case « Vos revenus sont soumis à cotisations sociales par la MSA » MSKO / MSLO est cochée par le contrib)

Si case non cochée, donnée non transmise

(transmis que si case « Vos revenus sont soumis à cotisations sociales par la MSA » MSFO / MSFP est cochée par le contrib)
(transmis que si case « Vos revenus sont soumis à cotisations sociales par la MSA » MSFO / MSFP est cochée par le contrib)
(transmis que si case « Vos revenus sont soumis à cotisations sociales par la MSA » MSFO / MSFP est cochée par le contrib)
(transmis que si case « Vos revenus sont soumis à cotisations sociales par la MSA » MSFO / MSFP est cochée par le contrib)
(transmis que si case « Vos revenus sont soumis à cotisations sociales par la MSA » MSFS / MSFT est cochée par le contrib)
(transmis que si case « Vos revenus sont soumis à cotisations sociales par la MSA » MSFS / MSFT est cochée par le contrib)
(transmis que si case « Vos revenus sont soumis à cotisations sociales par la MSA » MSFS / MSFT est cochée par le contrib)

si option pour rente du sol

Si case non cochée, donnée non transmise (permet d'identifier une dispense de versement de cotisations de solidarité et de CSG/CRDS)

(transmis que si case « Vos revenus sont soumis à cotisations sociales par la MSA » MSFM / MSFN est cochée par le contrib)

si cette donnée n'est pas transmise la MSA appliquera 10 % aux cases 1GG / 1HG

Légende - Prise en compte de la rubrique 2042 dans l'assiette

Prise en compte de la rubrique 2042 dans l'assiette	+	Le montant est ajouté dans l'assiette
	-	Le montant est déduit de l'assiette

Les rubriques signalées en bleu sont de nouvelles rubriques du parcours

Rubriques DÉCLARATION DES REVENUS PROFESSIONNELS DE L'ANNÉE 2021 DES NON SALARIÉS AGRICOLES ET DES COTISANTS DE SOLIDARITÉ						Correspondance 2042 - Volet fiscal		Correspondance 2042 - Volet données complémentaires de la déclaration des revenus des indépendants MSA (= Bloc général MSA)		Correspondance 2042 - Fiche exploitation		Nouvelle version décl MSA		Prise en compte dans l'assiette sociale	Prise en compte dans l'assiette de la CSG-CRDS		
FEUILLE ANNEXE DE CALCUL						Déclarant 1	Déclarant 2	Déclarant 1	Déclarant 2	Déclarant 1	Déclarant 2	DRP	FAC				
		Raison sociale de l'entreprise		libellé		Non pris en charge dans le parcours											
	Numéro de ligne	N° d'identification de l'entreprise (SIREN)		numérique (9 chiffres)		MSGW	MSIN										
		Libellés lignes	Formats de données	RÉGIME DU BÉNÉFICE RÉEL SIMPLIFIÉ	RÉGIME DU BÉNÉFICE RÉEL NORMAL												
1. Vos revenus professionnels sont imposés dans la catégorie des bénéfices agricoles " RÉELS "	1	Bénéfice imposable dans la catégorie des bénéfices agricoles	montant	§ 5 du cadre B ligne g de l'imprimé n° 2139	§ 5 du cadre B ligne g de l'imprimé n° 2143					MSGX	MSIO		BA REEL L1	+	+		
	2	Déficit déclaré au titre de l'exercice	montant	§ 5 du cadre B ligne h de l'imprimé n° 2139	§ 5 du cadre B ligne h de l'imprimé n° 2143					MSGY	MSIP		BA REEL L2	-	-		
	3	(ajouter) Amortissements des exercices antérieurs réputés différés, abattements sur les bénéfices, déductions et exonérations	montant	Montant inclus dans la ligne FR de l'imprimé n° 2139 B §3 du cadre B case e de l'imprimé n°2139	Montant inclus dans la ligne WZ de l'imprimé n° 2151 ligne XI de l'imprimé n°2151 Ligne A1 et montant inclus dans la ligne WZ de l'imprimé n°2151					MSGZ	MSIQ		BA REEL L3	+	+		
	4	(ajouter) Part déduite fiscalement du revenu exceptionnel agricole faisant l'objet d'un étalement fiscal	montant	Montant inclus dans la ligne FR de l'imprimé n° 2139 B	Montant inclus dans la ligne WZ de l'imprimé n° 2151					MSGZ	MSIQ		BA REEL L3	+	+		
	5	(déduire) Part réintégrée fiscalement du revenu exceptionnel agricole faisant l'objet d'un étalement fiscal	montant	Montant inclus dans la ligne FP de l'imprimé n° 2139 B	Montant inclus dans la ligne WO de l'imprimé n° 2151					MSHM	MSIR		BA REEL L4	-	-		
	6	(déduire) La différence entre l'indemnité versée en compensation de l'abattage total ou partiel de troupeaux et la valeur en stocks et/ou en compte d'achats des animaux abattus	montant	Comptabilité	Comptabilité					MSHM	MSIR		BA REEL L4	-	-		
	7	(déduire) Montant de la DJA (ou fraction de la DJA si option pour l'étalement)	montant	Comptabilité	Comptabilité			MSGU	MSGV			A6		+	+		
	8	(ajouter) Plus-value à court terme réalisée dans le cadre d'un départ à la retraite	montant					MSFU	MSFV			B12		+	+		
	9	(déduire) Montant de l'intéressement non déduit fiscalement	montant	Comptabilité	Comptabilité					MSHM	MSIR		BA REEL L4	-	-		
	10	TOTAL REVENU NET PROFESSIONNEL	calcul	À reporter dans le cadre B de la déclaration de revenus professionnels (en bénéfice ou déficit selon le cas) ou dans le cadre 3 (ligne 1) de cette feuille, le cas échéant.													
2. Vos revenus professionnels sont imposés dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux réels (BIC) ou selon le régime de la déclaration contrôlée (BNC)	1	Bénéfice imposable dans la catégorie des BIC ou des BNC	montant	§ 4 et 7-a du cadre C de l'imprimé n° 2031	§ 5 du cadre B ligne g de l'imprimé n° 2143	Ligne CP du tableau n° 2035 B du compte de résultat fiscal				MSHN	MSIS		BIC/BNC réel L1	+	+		
	2	Déficit déclaré au titre de l'exercice	montant	§ 4 et 7-b du cadre C de l'imprimé n° 2031	§ 5 du cadre B ligne h de l'imprimé n° 2143	Ligne CR du tableau n° 2035 B du compte de résultat fiscal				MSHO	MSIT		BIC/BNC réel L2	-	-		
	3	(ajouter) Amortissements des exercices antérieurs réputés différés, abattements sur les bénéfices, déductions et exonérations	montant	Montant inclus dans la ligne 350 du tableau 2033-B Ligne 342 et montant inclus dans la ligne 350 du tableau 2033-B	Montant inclus dans la ligne XG du tableau 2058-A ligne XF et montant inclus dans la ligne XG du tableau 2058-A	Montant inclus dans la ligne CL du tableau 2035 B et II de l'imprimé 2035				MSHP	MSIU		BIC/BNC réel L3	+	+		
	4	(déduire) La différence entre l'indemnité versée en compensation de l'abattage total ou partiel de troupeaux et la valeur en stocks et/ou en compte d'achats des animaux abattus	montant	Comptabilité	Comptabilité					MSHQ	MSIV		BIC/BNC réel L4	-	-		
	5	(ajouter) Plus-value à court terme réalisée dans le cadre d'un départ à la retraite	montant					MSFU	MSFV			B12		+	+		
	6	(ajouter) Cotisations facultatives de prévoyance complémentaire et de perte d'emploi	montant	Montant inclus dans la ligne 381 du tableau 2033-B	Montant inclus dans la ligne A6 du tableau 2053	Montant inclus dans la ligne BU du tableau 2035-A du compte de résultat fiscal				MSHP	MSIU		BIC/BNC réel L3	+	+		
	7	(déduire) Montant de l'intéressement non déduit fiscalement	montant	Comptabilité	Comptabilité	Comptabilité				MSHQ	MSIV		BIC/BNC réel L4	-	-		
	8	TOTAL REVENU NET PROFESSIONNEL	calcul	À reporter dans le cadre B ou C de la déclaration des revenus professionnels (en bénéfice ou déficit selon le cas) ou dans le cadre 3 (ligne 1) de cette feuille, le cas échéant.													
3. Vous étiez en 2021 associé(e) d'une société de personnes relevant de l'impôt sur le revenu	1	Revenu net professionnel de la société Bénéfice + ou déficit -	calcul	Déterminé à partir du cadre 1 (BA) ou 2 (BIC ou BNC) de la présente feuille annexe de calcul.		case à cocher « Je suis associé d'une société soumise à l'IR » : MSHR / MSIW											
	2	(déduire) Rémunérations du travail versées aux associés	montant	BA : réel simplifié : inclus dans la ligne FM de l'imprimé n°2139 B réel normal : ligne WB de l'imprimé n° 2152 BIC : réel simplifié : inclus dans la ligne 316 de l'imprimé n° 2033B réel normal : ligne WB de l'imprimé n° 2058 A						MSHS	MSIX		IR BA L2	+	+		
	3	(déduire) Intérêts excédentaires des comptes courants des associés	montant							MSMT (si activité BIC/BNC)	MSNM (si activité BIC/BNC)		IR BIC/BNC L2	+	+		
	4	(ajouter) Ensemble des cotisations dues au régime des non salariés agricoles, si elles ont été prises en charge par la société et non réintégréées fiscalement	montant							MSHT (si activité BA)	MSNY (si activité BA)		IR BA L3	-	-		
	5	TOTAL (1 - 2 - 3 + 4) Base de calcul des cotisations sociales à répartir entre associés	calcul							MSMU (si activité BA)	MSNZ (si activité BA)		IR BA L4	+	+		
	6	Précisez votre part statutaire dans les bénéfices ou les pertes de la société, en pourcentage.	Format 99999 pour gérer de 0,01 à 100,00 %							MSMV (si activité BA)	MSNJ (si activité BA)		IR BA L1				
	7	Déterminez la base de calcul de vos cotisations (5 x 6) Ne mentionnez pas les centimes.	calcul							MSMP (si activité BIC/BNC)	MSNP (si activité BIC/BNC)		IR BIC/BNC L1				
	8	(ajouter) Rémunération de votre travail	montant							MSHW (si activité BA)	MSJN (si activité BA)		IR BA L5	+	+		
	9	(ajouter) Part des intérêts excédentaires de compte courant d'associé	montant	*Indiquez ci-dessous le détail des frais professionnels déduits :						MSMQ (si activité BIC/BNC)	MSNQ (si activité BIC/BNC)		IR BIC/BNC L5	+	+		
	10	(ajouter) Plus-value à court terme réalisée dans le cadre d'un départ à la retraite	montant	Nature	Montant			MSFU	MSFV			B12		+	+		
	11	(ajouter) Montant des indemnités journalières et allocations de remplacement perçues courant d'associé	montant							MSHW (si activité BA)	MSJN (si activité BA)		IR BA L5	+	+		
	12	(déduire) Montant de vos frais professionnels déductibles* (y compris le montant de vos cotisations personnelles, les intérêts d'emprunts « JA » et d'emprunts acquis pour l'acquisition de parts sociales) d'un départ à la retraite	montant							MSMQ (si activité BIC/BNC)	MSNQ (si activité BIC/BNC)		IR BIC/BNC L5	+	+		
	13	(déduire) Part déduite fiscalement du revenu exceptionnel agricole faisant l'objet d'un étalement fiscal	montant	Montant inclus dans la feuille libre détaillant l'option pour l'étalement (jointe à l'imprimé 2042).						MSHY (si activité BA)	MSJP (si activité BA)		IR BA L7	-	-		
	14	(ajouter) Part réintégrée fiscalement du revenu exceptionnel agricole faisant l'objet d'un étalement fiscal	montant	Inclus dans les cases 5HC à 5JI de la déclaration 2042 CPRO.						MSMS (si activité BIC/BNC)	MSNS (si activité BIC/BNC)		IR BA L7	-	-		
	15	TOTAL REVENU NET PROFESSIONNEL	calcul	À reporter dans le cadre B ou C de la déclaration des revenus professionnels (en bénéfice ou déficit, selon le cas).							MSHZ (si activité BA)	MSIQ (si activité BA)		IRBA L8	-	-	

Légende - Prise en compte de la rubrique 2042 dans l'assiette		
Prise en compte de la rubrique 2042 dans l'assiette	+	Le montant est ajouté dans l'assiette
	-	Le montant est déduit de l'assiette

Les rubriques signalés en bleu sont de nouvelles rubriques du parcours

DECLARATION DES REVENUS DE L'ANNEE 2021 PERÇUS DANS UNE SOCIETE A L'IS PAR LE CHEF D'EXPLOITATION OU D'ENTREPRISE AGRICOLE ET PAR LES MEMBRES DE SA FAMILLE ASSOCIES NON PARTICIPANTS			Correspondance 2042 - Volet fiscal		Correspondance 2042 - Volet données complémentaires de la déclaration des revenus des indépendants MSA (= Bloc général MSA)		Correspondance 2042 - Fiche exploitation		Nouvelle version déclaration papier MSA		Prise en compte dans l'assiette sociale	Prise en compte dans l'assiette de la CSG-CRDS
Numéro de ligne	Libellés lignes	Formats de données	Déclarant 1	Déclarant 2	Déclarant 1	Déclarant 2	Déclarant 1	Déclarant 2	DRP	FAC		
				Raison sociale de l'entreprise	libellé	Non pris en charge dans le parcours						
	N° d'identification de l'entreprise (SIREN)	numérique (9 chiffres)	MSGW	MSIN								
REVENUS PERÇUS PAR LE CHEF D'EXPLOITATION OU D'ENTREPRISE AGRICOLE												
1	Rémunération-article 62 du CGI	montant	1GB	1HB					B5		+	+
	Frais réels afférents aux art. 62	montant			MSJS	MSJT			B6		-	-
2	Revenus mentionnés aux articles 108 à 115 et au 4° de l'article 124 du CGI	montant			MSJU	MSJV			B3		+	+
REVENUS PERÇUS DANS UNE SOCIÉTÉ AGRICOLE PAR LE CONJOINT DU CHEF D'EXPLOITATION OU D'ENTREPRISE AGRICOLE OU PARTENAIRE AUQUEL IL EST LIÉ PAR UN PACS ET PAR SES NFANTS MINEURS NON ÉMANCIPÉS												
2	Revenus mentionnés aux articles 108 à 115	montant			MSJY	MSJZ			B4		+	+

(transmis dès que déclarés par le contrib)
si cette donnée n'est pas transmise la MSA appliquera 10 % aux cases 1GB, 1HB